

DISPOSITIF FEDERAL D'AIDE AUX SEJOURS SPORTIFS HANDISPORT



APPEL A PROJETS 2019

La FFH développe ce programme avec l'appui de ses partenaires



INFORMATIONS PRATIQUES

Contexte

La F.F.H favorise l'égal accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel, quel que soit le sexe ou le degré de handicap, éloignées de la possibilité de départ en séjour et/ou vacances sportives

Objectif

Dans le cadre du *dispositif fédéral d'aide aux séjours sportifs différents services de la FFH (animation sportive & territoriale, développement & innovation, performance)* se sont associés pour :

- **mieux accompagner les acteurs du réseau handisport dans la mise en place des séjours**
- **développer et renforcer** les séjours sportifs aux niveaux national et territorial
- favoriser les passerelles entre la participation aux séjours et l'inscription des sportifs dans une **pratique régulière**

Cible

Le porteur de projet doit être une structure affiliée (hors structures commerciales)¹.

Un porteur de projet peut présenter plusieurs types de séjour (mais un seul par type de séjour). Les porteurs de projet n'ayant jamais fait de demande auparavant seront priorisés dans l'attribution des aides.

Projet éligible (présentations détaillées pages suivantes) :

- Séjour sportif
- Séjour JAP (régional)

Critères obligatoires communs

- **aux projets :**
 - ➔ Déclaration extranet (Calendrier)
 - ➔ Déclaration DDJSCS (si au moins 7 mineurs)
 - ➔ Séjours comportant à minima une nuitée¹
 - ➔ Séjours comportant à minima une activité sportive¹
 - ➔ Organiser des pratiques en toute sécurité favorisant la santé physique et le bien-être des pratiquants
 - ➔ Proposer un cadre de vie quotidienne favorisant l'autonomie des sportifs
- **aux bénéficiaires :**
 - ➔ En situation de handicap moteur et/ou sensoriel
 - ➔ Licenciés Handisport ou potentiels nouveaux pratiquants en situation de handicap
 - ➔ Tous les bénéficiaires doivent être licenciés (prise de Pass'sport lors du séjour si non licenciés en amont)

A ces critères obligatoires, se rajoutent des critères de priorisation (pouvant améliorer le niveau final de l'aide) comme : **porter une attention particulière** en faveur des publics en situation de handicap cibles (grands handicaps, femmes, jeunes) **éloignés** de la pratique ou en cours de fidélisation

Financement fédéral

L'aide est plafonnée à 25% maximum du coût global du séjour dans une limite de 2000€. Des informations plus précises concernant le budget par participant et par jour sont mentionnées sur chaque fiche projet (pages suivantes)

¹ Voir les critères spécifiques à chaque projet

L'aide sera calculée sur la base des coûts logistiques du projet : transport, hébergement, restauration, activités sportives et de loisirs.

Seront exclues du montant éligible au calcul de l'aide toute valorisation des salaires (hors vacation des prestataires extérieurs), charges, indemnités, frais de personnel, de structure ou de fonctionnement du porteur du projet.

L'aide sera versée à l'issue du séjour, après restitution du bilan du projet et de la facture établie à l'ordre de la FFH

NB : le montant de l'aide attribuée pourra être revu à la baisse par rapport à l'aide prévue en fonction des bilans fournis.

Date limite de dépôt du dossier

- **avant le 10 décembre** pour les projets allant de janvier à mars
- **avant le 10 mars** pour les projets allant d'avril à mai
- **avant le 10 mai** pour les projets allant de juin à septembre
- **avant le 10 septembre** pour les projets allant d'octobre à décembre

Une réponse sera apportée au porteur de projet avant le début du séjour

Fonctionnement du dossier

Le porteur de projet doit inscrire son projet sur l'outil de déclaration des événements (ou revenir sur un événement déjà créé) puis transmettre sa demande d'appel à projet complète (en téléchargeant également les documents obligatoires) directement sur l'outil. Le dossier passera en commission en fonction de la date du projet. Le porteur de projet recevra l'avis de la commission ainsi que le montant de l'aide prévu (le cas échéant) en amont du projet. En aval du projet, le porteur devra revenir sur l'outil pour télécharger les derniers éléments obligatoires pour déclencher l'aide.

NB : les documents types permettant l'étude du dossier sont à télécharger directement sur l'outil de déclaration des événements (le planning, le budget prévisionnel, le bilan qualitatif et le bilan quantitatif)

Pièces à joindre

- **en amont du projet :**
 - **Obligatoire :** Le Programme prévisionnel / Le budget prévisionnel (sur l'onglet « Appel à Projet » de l'outil de déclaration des événements)
 - **Facultatif :** Une plaquette de présentation de la structure / des projets (sur l'onglet « Documents / Résultats » de l'outil de déclaration des événements)

- **En aval du projet :**
 - **Obligatoire : le retour de ces documents conditionnent l'attribution de l'aide**
 - Le bilan quantitatif
 - Le bilan qualitatif
 - Une facture à l'ordre de la FFH mentionnant : le nom du projet, l'année, la mention « appel à projet » et le RIB)
 - La liste des participants (nom/prénom, âge, coordonnées, pathologie, intégré/non intégré, activités sportives pratiquées, pass'sport/licencié, club)
 - **Facultatif :**
 - Couverture médiatique de l'évènement (article / blog / journal / ...)

Plus d'informations

Vous pouvez contacter :

Valérie VIDÉLOUP-ROCHER

Tél : 06.31.25.88.28

v.videloup-rocher@handisport.org

SEJOUR SPORTIF

Sont exclus tous les projets de séjours de préparation aux compétitions officielles. Sont éligibles les séjours se déroulant en France ou dans les pays de l'Union Européenne.

Critères d'éligibilités obligatoires

- **Au moins 4 handisportifs/ves accueilli(e)s sur toute la durée du séjour,**
- **S'engager** en faveur des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel et/ou maladies invalidantes, éloignées de la possibilité de départ en séjour et/ou vacances sportives.
- **Être** l'organisateur principal
- **Proposer** des niveaux d'activité (découverte, initiation, perfectionnement) adaptés au profil des sportifs,
- **Favoriser** les échanges et les liens sociaux entre les sportifs,
- **Proposer** au **de 1 à 21 nuitées** en dehors du domicile familial,
- **Faire** participer financièrement les bénéficiaires (même de façon symbolique),
- Présenter un budget réaliste, équilibré et cohérent, avec une part d'autofinancement de l'organisme demandeur grâce à ses fonds propres **et/ou obtenir** un soutien financier par, au minimum, un bailleur public ou privé

Critères de priorisation

- **Porter** une attention particulière à la mixité (handi-valide)
- **Faire** découvrir de nouvelles activités sportives pour le licencié

Le coût de séjour ne devra pas excéder 150€ par jour et par bénéficiaire (le coût de séjour par jour et par bénéficiaire = coût de séjour total par nbre de personnes qui règlent leur séjour et par nombre de jours du 1^{er} au dernier compris).

Contact

Marion SAHBANI
Tél : 01 40 31 45 13

STAGE JEUNES A POTENTIELS

L'organisateur d'un JAP ne peut être qu'un comité départemental ou régional

Critères d'éligibilités obligatoires

- **Proposer** un séjour pour des personnes âgées : **6-18 ans**.
- Le week-end ou stage doit comporter à minima 2 nuitées
- Le stage doit mettre en place à minima 2 sports prioritaires sur les 3 suivants : tennis de table, athlétisme, natation

Critères de priorisation

- Mettre en place les tests de détection (cf annexe) lors d'une des séances pour les sports prioritaires présents lors de ce stage ;
- Mettre en place deux séances d'entraînements quotidiennes d'une durée minimum de 2h chacune
- Effectuer des entretiens individuels avec l'ensemble des sportifs présents en s'appuyant sur le carnet d'entraînement proposé par la fédération
- **Associer les régions et départements voisins** pour recruter largement les sportifs ;
- Solliciter l'inspection pédagogique régionale EPS pour recruter des participants à la journée ;
- **Rédiger un bilan de stage** qui décrira le stage en termes qualitatif et quantitatif : résultats obtenus, évolutions intervenues, perspectives pour les sportifs détectés, bilan par jeune ;
- **Renvoyer les résultats des tests de détection ainsi que le bilan aux référents jeune des C.S**

Le budget de séjour ne devra pas excéder 150€ par jour et par participant (sauf présence d'activités spécifiques engendrant un fort coût matériel ou d'encadrement).

Contact

Sami EL GUEDDARI

Tél : 06 52 74 82 82

s.elgueddari@handisport.org

SYNTHESE

	Séjours sportifs	Stage jeunes à potentiel
Financement	L'aide est plafonnée à 25% du coût global du séjour dans une limite de 2 000€	
	Le budget de séjour ne devra pas excéder 150 euros /jour/personne	Le budget de séjour ne devra pas excéder 150 euros /jour/personne (sauf présence d'activités spécifiques)
Profil des sportifs	Sportifs handicapés moteurs et sensoriels	
	De tout âge	Agés de 6 à 18 ans
Profil de l'organisateur	Toutes structures affiliées à la FFH*	Comités départementaux ou régionaux Handisport
Dates du séjour	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
Durée du séjour	Proposer entre 1 et 21 nuitées	Proposer à minima 2 nuitées
Pratique sportive	Organiser des pratiques sportives en toute sécurité (encadrants formés et en nombre suffisant, matériel adapté aux sportifs et à l'activité, niveau de pratique adéquat au profil des pratiquants) favorisant la santé et le bien-être des sportifs.	
	- Sont exclus les projets de séjours préparant aux compétitions officielles et « d'entraînement pur »	- Planifier au moins 2 sports prioritaires
Vie quotidienne	Proposer un cadre de vie quotidienne (nombre d'animateurs de vie) adapté aux besoins des sportifs et favorisant leur autonomie	
Critères obligatoires communs	<ul style="list-style-type: none"> - Déclarer le séjour sur le calendrier « extranet » - Déclarer le séjour auprès de la DDCS (si le séjour accueille au moins 7 mineurs) - Licencier tous les participants (licences ou pass'sport) au moment du séjour - Remplir les 2 dossiers « Projet » et « bilans » en ligne - Transmettre le projet avant la date limite de dépôt des dossiers (voir page 3) 	
Critères de priorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler prioritairement l'accueil des jeunes et des féminines - S'appuyer sur le réseau Handisport (clubs, établissements, CDH, CRH, partenaires) 	
Critères supplémentaires	D'autres critères (obligatoires ou de priorisation) ont été définis pour chacun des projets et seront communiqués aux différents acteurs du réseau en début de saison sportive.	
Pièces à fournir	Le budget prévisionnel/ Le programme prévisionnel des activités / Une plaquette de présentation du séjour / Les différents supports de communication / Les bilans / La liste des participants	

* Hors structures à caractère commercial